

La CHARTE

Tout auteur, éditeur, libraire ou partenaire
présent sur le salon du Refuge du Livre
s'engage envers les organisateurs
au respect de la présente charte.

Article 1. Le Refuge du Livre est géré exclusivement par ses organisateurs – à savoir le Comité d'organisation du salon du livre vendéen : le Refuge du Livre – qui en fixent les principes, en partenariat avec l'association du Refuge de Grasla.

Article 2. Le Refuge du Livre est le salon du livre vendéen. Est vendéen un livre dont l'auteur et/ou le thème et/ou l'éditeur est vendéen.

Article 3. Le Refuge du Livre est caractérisé par la présence effective d'auteurs, et non par la production d'éditeurs en tant que tels : il ne peut donc y avoir des auteurs qui ne seraient pas invités par les organisateurs.

Article 4. Le Refuge du Livre fonctionne en liaison avec les éditeurs : on ne peut y trouver d'auteurs auto-publiés ni, par conséquent, de livres à compte d'auteur.

Article 5. Le Refuge du Livre fonctionne en partenariat avec les librairies du territoire : aucun auteur ne pourra apporter ses propres livres, exception faite à l'association Patrimoine du Pays Saint Fulgent - Les Essarts.

Article 6. Le Refuge du Livre est un salon destiné à promouvoir l'actualité de l'édition de livres vendéens : **sauf dérogation exceptionnelle, aucun auteur n'ayant eu de nouveauté dans l'année précédant la manifestation, ne pourra être invité.**

Article 7. Le Refuge du Livre est un salon du livre : aucun auteur ne pourra y présenter disques, vidéos ou œuvres d'art sauf dérogation exceptionnelle du Comité d'organisation.

Article 8. Le Refuge du Livre propose à chaque auteur un stand : **il est interdit pour l'auteur d'y installer quelque publicité (affiche promotionnelle, kakémono, etc.) ni de modifier les couleurs et l'identité visuelle du salon.**

Article 9. Le Refuge du Livre assure la promotion des éditeurs vendéens. Ceux-ci ont la possibilité d'y tenir un stand et de présenter tous leurs ouvrages « vendéens » (au sens du salon du livre vendéen). N'est présent sur le stand que l'éditeur sans les auteurs des livres présentés.

À _____

Le _____

Signature précédée de la mention "Lu et accepté"